

Méthodologie d'évaluation

Opérateur de production



Label officiel délivré par l'État

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Avant-propos : Ce présent document a été rédigé par Bureau Veritas Living Resources dans le cadre du contrat d'assistance technique menée auprès de FranceAgriMer afin d'accompagner la promotion de l'écolabel Pêche durable.

Si vous êtes un opérateur de production et que vous souhaitez être certifié "Ecolabel Pêche Durable – Production", l'Organisme Certificateur procède à l'évaluation de l'unité de production, c'est-à-dire :

- L'unité de certification (ex : organisme de producteurs, regroupement de pêcheurs, etc.)
- Chacun ou partie (selon les règles d'échantillonnage prédéfinies dans le Plan Contrôle Cadre de l'Ecolabel Pêche durable) des membres faisant partie du scope de certification

Au cours de l'audit initial ainsi qu'au cours des audits de suivi externes annuels, pour qu'une unité de production puisse être certifiée, 3 conditions doivent être remplies :

- **Aucune non-conformité relevée pour la thématique Ecosystème ;**
- **Les non-conformités relevées sur les autres thématiques ne dépassent pas un maximum de 10 non-conformités, toutes thématiques réunies. Les manquements liés à des exigences du plan de contrôle cadre (mais non listés dans le référentiel) doivent être comptabilisés ;**
- **Pour chaque principe, la moitié au moins des critères et sous-critères sont conformes (les critères bonus et les critères non applicables ne sont pas compris).**

Si l'une de ces 3 conditions n'est pas respectée, le candidat dispose de 6 mois pour se mettre en conformité et obtenir la certification.

Remarque : dans le cas de l'échantillonnage, chaque navire audité doit remplir ces 3 conditions pour être considéré conforme.

Remarque : certains critères « Bonus » sont facultatives mais pourront être rendues obligatoires lors de l'évolution du Référentiel.

Remarque : tous les critères obligatoires (tous à l'exception des Bonus) seront audités. Tout critère obligatoire non audité, et noté comme « Non vu », devra être justifié.